

# PROGRAMME DE FORMATION

Version 11/12/2023



## PERMIS AM



### Public visé

Être âgé d'au 14 ans, Les cyclomoteurs : 2 ou 3 roues, de moins de 50 cm<sup>3</sup> de cylindrée (ou moins de 4 kW) avec une vitesse maximale de 45 km/h.

Les quadricycles légers à moteur : souvent désignés sous le vocable de "voiturettes", leur description légale est "véhicules à moteur à 4 roues à habitacle fermé". La charge utile est de 250 kg maximum. La vitesse maximale est 45 km/h. Le moteur a une cylindrée de 50 cm<sup>3</sup> maximum (ou moins de 6 kW).



### Prérequis

Pour valider la formation théorique du BSR (catégorie AM), vous devez obtenir l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) de 1er ou de 2nd niveau ou l'attestation de sécurité routière (ASR). L'ASSR (1er ou 2nd niveau) ou l'ASR ne vous autorisent pas à conduire un véhicule à moteur.



### Objectifs

#### Formation théorique

Elle s'obtient par la validation de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR 1, ASSR 2), au collège, ou de l'attestation de sécurité routière (ASR) en Greta. Cette partie théorique s'acquiert pendant la scolarité et permet d'acquérir le premier socle de connaissances sur les règles de sécurité routière.

Elle est nécessaire pour pouvoir passer la formation pratique.

#### Formation pratique

Elle est dispensée dans des établissements agréés par le préfet (écoles de conduite, associations, etc.). Lors de l'inscription, un livret de formation est remis à l'élève.

La formation pratique dure au minimum 8 heures et se déroule sur 2 jours (4 heures par jour maximum).

Deux options sont possibles : option cyclomoteur et option quadricycle léger (l'option cyclomoteur vaut reconnaissance du suivi de l'option quadricycle léger à moteur. L'inverse n'est pas vrai).

Noter que durant la formation cyclomoteur, il est obligatoire de porter, en plus du casque et des gants, des vêtements et chaussures adaptés à la conduite d'un deux-roues motorisé.

La formation pratique, assurée par des formateurs qualifiés, se découpe en 5 grandes parties :

- Une séquence dont l'objectif est d'échanger avec les élèves sur la sécurité routière (les comportements, les risques, leurs limites, etc.)
- Acquisition/révision de connaissances de base du code de la route ;
- 1 heure minimum de conduite hors circulation ;
- 3 heures minimum de conduite sur les voies ouvertes à la circulation ;
- Sensibilisation aux risques routiers, en présence de l'un au moins des parents ou du représentant légal de l'élève mineur.

# PROGRAMME DE FORMATION

Version 11/12/2023

## PERMIS AM

### Durée\*

Théorique : à votre rythme

Pratique\* : 8 heures minimum requis



### Modalités et délais d'accès

- Sur demande d'inscription
- Analyse des besoins personnels et professionnels
- Évaluation de départ autour des aptitudes à la conduite
- La formation est accessible immédiatement après respect des conditions de rétraction au contrat de formation relativement au code de la consommation (14 jours)



### Tarif\*

Nous contacter



### Méthodes mobilisées

- Cours théoriques synchrone – en salle avec un formateur/moniteur de conduite
- Cours théoriques asynchrone – en ligne en totale autonomie – [Voir CGU](#)
- Cours théoriques – en situation de conduite avec un formateur/moniteur de conduite
- Cours pratiques – en situation de conduite avec un formateur/moniteur de conduite
- Évaluations et suivis des apprentissages réguliers par l'équipe pédagogique



### Méthodes d'évaluation

- Évaluation de départ
- Exercices théoriques type « examen code de la route »
- Examens théoriques « blanc »
- Appréciations du formateur durant les phases pratiques et suivi des réalisations
- Examens pratiques « blanc »



### Accessibilité aux personnes handicapées\*

Certaines situations requièrent l'avis d'un médecin agréé pour pouvoir accéder à sa formation [Infos ici](#). L'évaluation de départ permettra à l'équipe pédagogique d'apprécier la nécessité d'un avis médical [lien vers les médecins agréés](#).

Nos formations peuvent s'adapter à certaines situations de handicap ponctuelles ou permanentes. Pour étudier votre situation personnelle et envisager des adaptations éventuelles ou alors une réorientation vers une structure mieux adaptée, notre référent handicap est accessible aux coordonnées de l'auto-école.

\* L'évaluation de départ influencera certains aspects de votre parcours de formation.

# PROGRAMME DE FORMATION

Version 11/12/2023

## PERMIS AM



Notre auto-école en quelques chiffres

<b>Nombre d'élèves inscrits</b> <small>Tous permis confondus depuis 2022</small>	<b>Taux de satisfaction</b> <small>Actualisation prévue avril-2024</small>	<b>Taux de recommandation</b> <small>Actualisation prévue avril-2024</small>	<b>Nb d'heures de conduite dispensées</b> <small>Actualisation prévue avril-2024</small>
<b>XXX</b>	<b>Prochainement</b>	<b>Prochainement</b>	<b>Prochainement</b>



Ces chiffres sont calculés depuis notre l'outil de suivi et sont mis à jour minimum 2 fois par an à partir du mois de mars de l'année en cours.

- Nombre d'élèves inscrits : cumul depuis création de PLAISIR AUTO ECOLE
- Taux de satisfaction : moyenne sur l'année en cours
- Taux de recommandation : moyenne sur l'année en cours
- Nombre d'heures de conduite dispensées : cumul depuis création de PLAISIR AUTO ECOLE

Pour donner un avis Google ou Suivre les avis déjà disponibles cliquer [ici](#) ou rechercher sous Google « Avis Google PLAISIR AUTO ECOLE ».



Pour nous contacter

Nos référents « administratif, pédagogique et handicap » seront disponibles sur demande aux coordonnées suivantes :

Par téléphone : **01 30 55 31 63**

Par mail : [plaisirautoecole@gmail.com](mailto:plaisirautoecole@gmail.com)

A l'agence **51 Bis rue de la gare 78270 Plaisir**

Ou sur nos réseaux sociaux :

[Plaisir Auto-Ecole\\_](#)

[plaisir.autoecole](#)